



## INTESTAT

### Quelles peuvent être les conséquences si je décède sans testament?

Si vous décédez sans avoir fait de testament ou si celui-ci est frappé de nullité, on dira que vous êtes décédé intestat. La succession sans testament peut donner lieu à des complications, et les règles applicables diffèrent d'une province à l'autre. En omettant de faire votre testament, vous laissez à la province le soin de décider comment votre succession sera répartie. Votre manque de planification pourrait alors entraîner des conséquences bien fâcheuses. En l'absence d'un testament, la province :

- nommera un administrateur qui veillera à la liquidation de votre succession;
- vous facturera des frais d'administration;
- identifiera les membres de votre famille qui seront les héritiers et précisera leurs parts respectives;
- établira l'âge auquel les héritiers d'âge mineur pourront toucher leur part.

Dans un tel cas, les héritiers pourraient ne pas être les personnes que vous auriez désignées. En outre, le règlement de votre succession pourrait prendre davantage de temps, ce qui pourrait causer bien des problèmes pour votre famille. De plus, étant donné que la femme vit habituellement plus longtemps

que l'homme, c'est souvent elle qui doit s'occuper d'une succession sans testament et qui est susceptible de subir un préjudice financier. Voilà pourquoi il est essentiel de rédiger un testament et d'éviter la succession sans testament.